RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

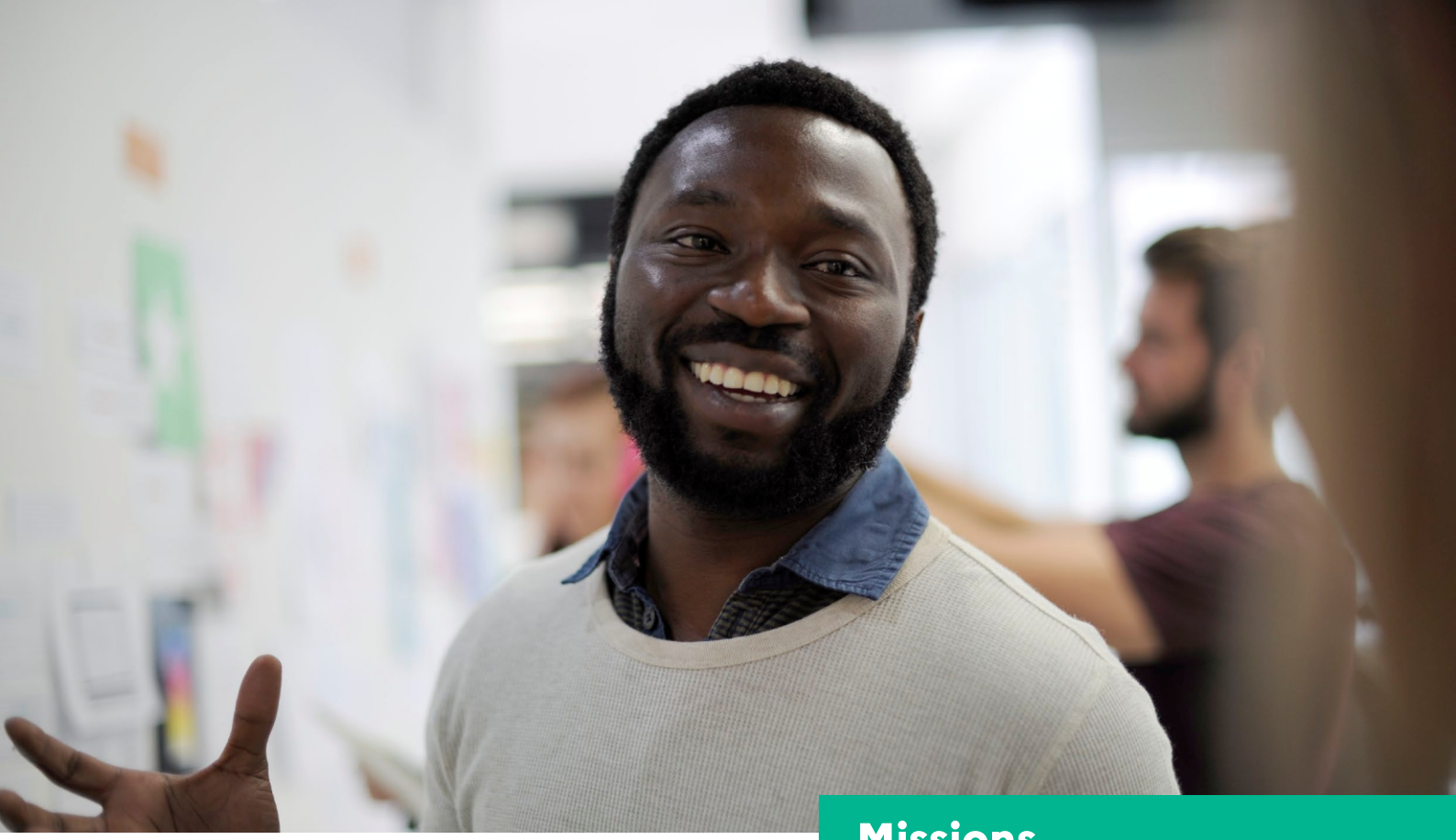
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la formation professionnelle
initiale et continue



Devenir... DDFPT

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques



Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) exerce son activité au sein des établissements dans lesquels sont dispensés des enseignements technologiques et/ou professionnels. Il est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement. Il exerce des responsabilités au niveau des enseignements, de la pédagogie, des locaux et matériels, de la sécurité, des relations extérieures notamment avec les entreprises.

Choisir de devenir DDFPT

Une évolution de carrière pour :

- **Contribuer au développement** des formations professionnelles et technologiques, voie scolaire et apprentissage
- **Participer à la conduite de projets**
- **Prendre des responsabilités** dans un établissement
- **Être associé à la prise de décisions** avec l'équipe de direction
- **Occuper une fonction transversale** et plus polyvalente
- **Enrichir son parcours** professionnel

Missions

- Organiser les enseignements professionnels et technologiques
- Coordonner et animer les équipes d'enseignants
- Conseiller le chef d'établissement
- Assurer la communication autour des formations professionnelles et technologiques
- Développer les relations avec les partenaires extérieurs

Plus de détails sur la fonction de DDFPT : Circulaire n°2016-137 du 11/10/2016

Qui peut être DDFPT ?

Les professeurs agrégés, certifiés et de lycée professionnel, sans distinction de disciplines, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans et disposant notamment des qualités suivantes :

- Esprit d'initiative
- Disponibilité et réactivité
- Sens de la coopération, de la communication et du travail d'équipe
- Aptitude au travail en mode projet
- Maîtrise du système éducatif et du dispositif de l'apprentissage



Devenir... DDFPT

1 Obtenir une habilitation aux fonctions (valable 3 ans)

- **Dépôt, au plus tard le 3 novembre 2021, d'un dossier de candidature auprès de la Division des ressources humaines : ce.dirh2b@ac-dijon.fr**
- La **composition du dossier et les modalités de l'appel à candidature** sont présentées chaque début d'année scolaire dans une note de service communiquée par la Direction des ressources humaines (DIRH) du rectorat aux établissements.
- **Examen et sélection des dossiers recevables** par une commission académique présidée par le DRH (DRAFPIC, IA-IPR, IEN ET-EG, chefs d'établissement, DDFPT...)
- **Entretien** en novembre, avec les membres de cette commission
- À l'issue de cette procédure, **les dossiers retenus sont intégrés** au vivier des candidats DDFPT

2 Possibilité de participer au mouvement national avant les vacances de fin d'année

3 Exercer l'activité de DDFPT au cours d'une année probatoire intégrant une formation (ou en tant que faisant-fonction)



Réunion académique d'informations

Mercredi 22 Septembre 2021
de 14h30 à 17h30

- **en présentiel :**
  Lycée Niepce-Balleure
  141, Avenue Boucicaut
  71100 Chalon-sur-Saône

- **en distanciel :**
  Les informations de connexion à la visio conférence vous seront communiquées ultérieurement.

Modalités de constitution du dossier

En ligne sur le site
www.ac-dijon.fr
▾
« Métiers, ressources humaines, concours »
▾
« Recrutements»
▾
« l'académie recrute »

Inscription obligatoire avant le 20 Septembre 2021 par mail à marie-agnes.garnier@ac-dijon.fr

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la formation professionnelle
initiale et continue

Rectorat de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Site de Besançon
10, rue de la Convention - 25000 Besançon
Tél. : 03 81 65 47 00

Rectorat de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Site de Dijon
2 G, rue Général Delaborde - 21000 Dijon
Tél. : 03 80 44 84 00